

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU Jeudi 6 Avril 2017

L'Assemblée fixe pour l'année 2017, les tarifs de l'accueil municipal de loisirs sans hébergement qui aura lieu du 10 Juillet au 04 Août 2017.

M. le Maire propose de maintenir la participation de SETQUES aux frais de fonctionnement de l'Accueil Municipal de loisirs à 4,00€/enfant.

Les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes seront fixées en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de Conseiller en Energie partagé (recherche de performance énergétique et réalisation des travaux du patrimoine public).

Les comptes 2016 des budgets Assainissement et Commune sont adoptés et les budgets 2017 votés en équilibre.

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition suivant :

- Taux de la **taxe d'habitation** : 16,32%
- Taux de la **taxe sur le foncier bâti** : 22,60%
- Taux de la **taxe sur le foncier non bâti** : 53,13%

La commune est concernée par le Championnat de France Cycliste le Jeudi 22 Juin 2017. Les cyclistes arriveront d'Hallines par la Rue Bernard Chochoy et se dirigeront vers Pihem par la Rue Léon Blum. En raison de à cette manifestation, les établissements scolaires de la Commune seront fermés le Jeudi 22 Juin après-midi.

Il est proposé à l'Assemblée de déplacer le point de ramassage scolaire des élèves afin de les mettre en sécurité.

Un agent technique a été recruté en CDD pour une période de 6 mois.

Le technicien recruté pour la station d'assainissement et les réseaux sera à compter de mai 2017 transféré au service Assainissement de la Commune.

Le projet de réhabilitation de la Cantine scolaire est revu. Les sanitaires seront maintenus à l'emplacement actuel avec une remise en état complète des lieux.

Vu pour être affiché le **Mardi 30 Mai 2017**, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriale

A **ESQUERDES**
(sceau de la mairie)

Le **30 Mai 2017**

Le Maire
(Signature)